

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 31 JANVIER 2019

ADHÉRENTS PRÉSENTS

Représentants employeurs – adhérents présents

Jean CESBRON, SAMO
Aurore DURAND, UIMM 44

Véronique ALLAIS, LEGADIS U EXPRESS

Elisabeth RENAUD, EHPAD ST-JOSEPH

Yvan DANET, LE P'TIT BONHEUR,
BEAUSEJOUR

Micheline CHASSERIEAU, LE PTIT
BONHEUR, BEAUSEJOUR

Jean-Paul RIVAT, ALTERBURO
DISTRIBUTION

Vincent COMBEUIL, MEDEF 44

Sylvie MAIMBOURG, CHORUM
CONSEIL

Yannick NEUDER, NEUDER SERVICES
JUNIOR SENIOR

Joseph BRULE, STE D'EXPL° DES ETS
BRULE

Administrateurs collègue salariés présents : 0

INVITÉS

Serge-Eric BERTUCAT, DAF, SSTRN

Hélène BRICAUD, Attachée de Direction, SSTRN

L'an deux mille dix-neuf, le 31 janvier à 17h00 les membres de l'assemblée générale de l'association Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN) se sont réunis au siège 2 rue Linné à Nantes.

Chaque participant entre en séance et signe la feuille de présence tant à titre personnel qu'à titre de mandataire et reçoit les bulletins de vote pour participer aux délibérations.

Documents transmis préalablement à la réunion : néant

Documents projetés en séance :

« Support de présentation de la séance »

M. CESBRON, président du SSTRN, ouvre la séance à 17h05. Il remercie les personnes présentes.

M. BRULE et M. COMBEUIL sont désignés scrutateurs. Mme BRICAUD est désignée secrétaire de séance.

Les participants sont informés de l'enregistrement de la séance afin de faciliter la rédaction du procès-verbal par la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

M. CESBRON énonce l'ordre du jour de l'assemblée :

- Acquisition d'un nouveau centre à Rezé à proximité immédiate du nouveau MIN avec recours à un emprunt.
- Ratification d'un remplaçant du collège employeurs du CA suite à la vacance d'un siège depuis la dernière assemblée générale.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Vote des résolutions.
- Proclamation des résultats.



ACQUISITION D'UN NOUVEAU CENTRE À REZÉ À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU NOUVEAU MIN AVEC RECOURS À UN EMPRUNT

M. BERTUCAT rappelle que dans le cadre du projet immobilier 2012-2016, le Conseil d'Administration avait décidé de ne pas retenir de locaux au sein du nouveau MIN (déplacement du MIN prévu aux Sorinières) en considérant que l'effectif des salariés suivis (1500) pouvait être pris en charge par les centres à proximité (Vertou ou St-Aignan de Grandlieu).

En 2018, l'effectif des salariés suivis a considérablement augmenté (3500 salariés + Pôle agroalimentaire à venir = 4500 salariés). Les horaires fortement atypiques des salariés du MIN sont également à prendre en compte.

Aujourd'hui, le SSTRN a des locaux au sein du MIN actuel sur l'île de Nantes et souhaite maintenir la qualité de service aux adhérents.

M. BERTUCAT ajoute que deux possibilités s'offraient à l'association : la location ou l'acquisition sur un même bâtiment (situé à 500 m du MIN, rue London).

Le coût de la location serait de 130 K€ (coût d'agencement nécessaire au suivi individuel des salariés), montant auquel il convient d'ajouter 30 K€ de loyers par an.

L'acquisition du local livrable en avril 2019 et dont l'aménagement intérieur s'achèvera en septembre 2019, s'élève à 400 K€. Les locaux de 169 m² sont constitués de 4 bureaux au 1^{er} étage (programme *Les Espaces Océanes / GHT Océane*) et de 3 parkings.

M. BERTUCAT précise que l'offre locative comprenant le coût d'agencement serait supérieure au coût d'acquisition, à moyen et long termes.

Le 13 décembre 2018, le Conseil d'Administration a validé l'acquisition d'un nouveau centre à Rezé à proximité immédiate du nouveau MIN avec recours à un emprunt, dans la mesure où le MIN devrait avoir une pérennité longue (plusieurs dizaines d'années) et eu égard au développement futur du pôle agroalimentaire.

Un plan de situation est ensuite présenté. Une nouvelle sortie sur le périphérique va être créée en direction du MIN.

M. CESBRON indique que la situation des locaux permettra la proximité tout en maintenant la confidentialité.

Il ajoute que le Service cherche à trouver un équilibre entre la location et la propriété. M. BERTUCAT précise que le centre de Vertou est en location, et que le Service est propriétaire du centre de St-Aignan (zone en croissance).

L'acquisition s'effectuera par le biais d'un emprunt. L'impact financier sera de 24K€ de charges par an sur les 15 prochaines années.

Aujourd'hui, l'équipe médicale du MIN est constituée d'un médecin du travail et d'une secrétaire médicale. Les prochains locaux permettront d'accueillir une équipe pluridisciplinaire composée d'un IDEST, d'un ASST et d'un IPRP.

M. DANET souhaite avoir une vision générale de l'ensemble des centres. M. BERTUCAT énumère les autres centres : Sainte-Luce (location), La Chapelle sur Erdre (location), Orvault (propriété), Saint-Herblain (location), Linné (propriété), Nantes Est Malakoff (location), un centre prochainement sur l'île de Nantes (propriété), Pornic, St-Philbert, Clisson, Ancenis.

M. CESBRON rappelle les autres Services à l'échelle du département : St-Nazaire, Châteaubriant, l'AMEBAT (spécialisé dans le bâtiment) et la MTPL (pour les professions libérales).

M. BERTUCAT rappelle l'article 13 des statuts de l'association relatif aux assemblées générales ordinaires :



« L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social. Elle peut également être convoquée chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres ainsi qu'en cas de vacance totale du collège employeur telle que prévue à l'Article 17. L'assemblée générale ordinaire dispose notamment des missions et pouvoirs suivants :

...

- Elle autorise toute acquisition d'immeuble nécessaire à la réalisation de l'objet de l'association, confère tous baux et hypothèques sur les immeubles de l'association, procède à la vente ou à l'échange desdits immeubles, autorise tout emprunt assorti de garanties et/ou sûretés portant sur le patrimoine de l'association.

...

L'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.»

RATIFICATION D'UN REMPLAÇANT DU COLLÈGE EMPLOYEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE À LA VACANCE D'UN SIÈGE DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. BERTUCAT indique qu'il y a eu cooptation d'un membre du Conseil d'Administration suite à la démission de M. Amaury SARAZIN depuis la dernière assemblée, dont le mandat s'achève en 2020.

Ainsi le Conseil d'Administration propose à la ratification de l'assemblée générale son remplacement par Mme Marie-Françoise REDON, qui travaille dans la prestation de service aux clients ; elle connaît le SSTRN depuis un an où elle siégeait à la Commission de Contrôle.

Les membres de l'assemblée générale seront amenés à se prononcer sur la cooptation de ce membre.

VOTE DES RÉOLUTIONS

M. BERTUCAT énonce les résolutions. Il présente ensuite le bulletin de vote remis aux membres de l'assemblée à leur arrivée qui sera utilisé pour voter.

Les membres de l'assemblée générale sont invités à exprimer leur vote sur les résolutions préalablement énoncées. Les deux scrutateurs veillent au bon déroulement du vote et du dépouillement.

Résolution n° 1 – Acquisition d'un nouveau centre à Rezé à proximité immédiate du nouveau MIN avec recours à un emprunt

« L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation en séance, valide l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau centre sur la commune de Rezé (projet les espaces océanes – tranche 2) avec recours à un emprunt. »

Résolution n° 2 – Ratification d'un remplaçant du collègue employeurs suite à la vacance d'un siège depuis la dernière assemblée générale

« L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation du remplaçant au collège employeurs au CA, et en avoir délibéré, ratifie Mme Marie-Françoise REDON comme remplaçant au collège employeurs du CA dont l'échéance du mandat est en 2020. »

Résolution n° 3 – Pouvoirs au président

« Tous pouvoirs sont donnés au président ou au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal de l'AGO en vue de l'accomplissement de toutes formalités. »

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

En conformité avec l'article 6 du règlement général de fonctionnement, les pouvoirs « blancs » reçus préalablement à la séance ont été comptabilisés dans le sens des résolutions 3 à 7 présentées par le Conseil d'Administration, et répartis entre les membres présents employeurs du Conseil d'Administration (à raison d'1/10^{ème} par administrateur).

Résolution n° 1 – Acquisition d'un nouveau centre à Rezé à proximité immédiate du nouveau MIN avec recours à un emprunt - **Adoptée**

Favorables	Contres	Abstentions
14 186	-	-

Résolution n° 2 - Ratification d'un membre employeur coopté - **Adoptée**

Est élue par ratification de la cooptation au Conseil d'Administration pour la durée du mandat restant à courir, à savoir 2020, Mme Marie-Françoise REDON.

Favorables	Contres	Abstentions
11 815	2 371	-

Résolution n° 3 – Pouvoirs au président - **Adoptée**

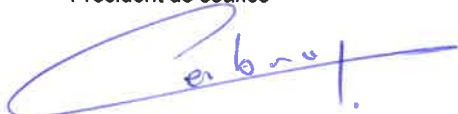
« Tous pouvoirs sont donnés au président ou au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal de l'AGO en vue de l'accomplissement de toutes formalités. »

Favorables	Contres	Abstentions
14 186	-	-

Les procès-verbaux du dépouillement des votes sont joints au présent procès-verbal.

Aucune autre question n'étant posée, M. CESBRON remercie les participants de l'Assemblée de leur présence et lève la séance à 18h05.

M. Jean CESBRON
Président de séance



Mme Hélène BRICAUD
Secrétaire de séance



Annexes :

» Résultats des votes